



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.53

78170

**COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) UNIQUE
DE LA VILLE ET DU CCAS DE LA CELLE SAINT-CLOUD ET DE LA FORMATION SPECIALISEE
EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)**

Le Maire de la commune de La Celle Saint- Cloud

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.112-1 et L.251-5 à L.251-8,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2026.02.35 en date du 15 avril 2026 fixant la composition du comité technique paritaire unique pour la Ville et le C.C.A.S, ainsi que la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail,

Vu le procès-verbal des élections des représentants du personnel de la collectivité de La Celle Saint-Cloud,

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés comme membres du collège du comité social territorial, représentant la collectivité les conseillers municipaux suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Richard LEJEUNE, Maire, Président de droit	Florina POPA
Sylvie d'ESTÈVE	Blandine BEAUPAIN
Audrey AUBER	Valérie LABORDE
Anne CHAPELET	Anne Sophie MARADEIX

Article 2 :

Sont membres du collège du comité social territorial représentants du personnel les agents élus suivant :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Bruno BEN OLIEL	Jérémy LEROUZIC-MASSUE
Dalila LEGOULLON	Dalila CHOUITER
Valérie FLESCH	Nadiya CANOT
Frédéric MARSILLI	Louis BRIGITTE

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis, au CCAS, au Centre de Gestion de la Grande Couronne ainsi qu'aux organisations syndicales.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 21 mai 2026.



Le Maire,

Richard LESUEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n° 2026-53 du 21 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260521-2026-53-AR
Date de réception préfecture : 28/05/2026